

2011_B321

**OBJET : Aménagement du territoire - Demande de subvention FEDER - Gare routière
Ville d'Aix-en-Provence**

Le 21 juillet 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 juillet 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, conseiller communautaire, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, vice-président, Bouc Bel Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 21 JUILLET 2011

Rapporteur : Monsieur Jean CHORRO

**Objet : Demande de Subvention FEDER - Gare routière Centre Ville
d'Aix en Provence
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° 2010_B371 du 22 juillet 2010, le Bureau Communautaire a approuvé le programme de la nouvelle gare routière d'Aix-en-Provence ainsi que le montant prévisionnel de l'opération à hauteur de 20 000 000 € HT.
Par la même délibération Madame le Président était autorisée à solliciter des participations financières au taux le plus élevé possible auprès des partenaires potentiels de cette opération, notamment le Conseil Général et le Conseil Régional.
La présente délibération a pour objet de solliciter l'aide du Fond Européen au Développement Régional (FEDER) au titre du Programme Opérationnel Européen 2007 - 2013, Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Exposé des motifs :

Le programme général de la nouvelle gare routière d'Aix-en-Provence vise à alléger les flux de circulation et à repenser l'organisation générale des transports en Pays d'Aix.

Ainsi pour rappel:

- Le nombre de quais inter urbains est de 20 quais en épis accessibles uniquement aux cars des lignes inter- urbaines. Ils seront séparés de l'espace piéton par un dispositif muni de portes d'accès. Ainsi l'aire d'évolution des cars et les quais situés au sud de la gare seront physiquement séparés de l'espace d'attente situé au nord. Sur tout ou partie de ce dispositif, un auvent protégera les usagers des intempéries.
- 6 quais de régulations seront implantés le long du mur au sud de l'opération et 4 quais de régulation longue positionnés sur l'Avenue Mouret,
- Un dispositif de retournement interne à la gare permet de réduire le trafic des cars dans les giratoires d'extrémité (Sadate et Joret).
- Le bâtiment d'exploitation aura une surface d'environ 600 m², tout en maintenant un espace voyageur confortable de 240 m². La salle d'attente de 110 m² a été dimensionnée à plus de deux fois le besoin qui se limite à 30 à 60 personnes s'y trouvant en attente simultanément. L'espace réservé au gestionnaire et aux conducteurs a également été correctement dimensionné à 260m²

- Les aménagements autour de la gare routière :
 - o Retraitement des espaces publics, du bas de l'avenue des Belges
 - o Création d'un complexe d'ascenseurs et escalators permettant d'accéder à la gare ferroviaire depuis l'avenue des Belges,
 - o Création d'une liaison piétonne vers le parking Méjanès,
 - o Création d'une station pour taxis,
 - o Création d'une aire de stationnement pour deux roues.

Ceci est complété en plaçant la nouvelle gare routière au cœur d'un dispositif de pôles d'échanges secondaires : Plan d'Aillane, parcs relais Krypton, Malacrida et Hauts de Brunet, reliés entre eux par des itinéraires express et des couloirs de bus.

Corrélativement, il convient de réduire le stationnement sur voirie et de réviser le plan de circulation. La fréquence et la régularité des lignes urbaines reliant les pôles secondaires et la gare centrale seront renforcées par ces couloirs de bus, qui donneront la priorité au transport public sur les axes principaux.

Ce programme ainsi que le montant prévisionnel de cette opération à hauteur de 20 000 000 € HT soit 23 920 000 € TTC ont été approuvés par délibération du Bureau Communautaire n° 2010_B371 du 22 juillet 2010.

Par la même délibération Madame le Président était autorisée à solliciter des participations financières au taux le plus élevé possible auprès des partenaires potentiels de cette opération notamment le Conseil Général et le Conseil Régional.

En complément de ces demandes formulées auprès de la région et du Conseil Général, il est proposé de solliciter l'aide du Fonds Européen au Développement Régional (FEDER) au titre du Programme Opérationnel Européen 2007 - 2013, Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2009 - A 143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau,

VU la délibération 2010_B371 du 22 juillet 2010 approuvant le programme général de la nouvelle gare routière et le montant global prévisionnel de l'opération ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

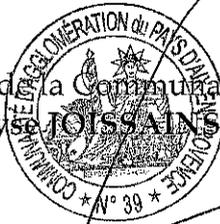
- **AUTORISER** Madame le Président de la Communauté du Pays d'Aix ou son représentant à faire une demande de subvention au titre du FEDER, axe 5, mesure 5-1, sous mesure 5-1.1, du Programme Opérationnel Européen FEDER 2007-2013 Région Provence Alpes Côte d'Azur.
- **AUTORISER** Madame le Président de la Communauté du Pays d'Aix ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**OBJET : Aménagement du territoire - Demande de subvention FEDER - Gare routière
Ville d'Aix-en-Provence**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAIN MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le

27 JUIL. 2011